

Compte rendu sommaire
Réunion du Bureau Communautaire du lundi 15 Décembre 2008
au siège 34 Grand'Rue à Rombas

L'an DEUX MILLE HUIT, le QUINZE du mois de DECEMBRE à 18H30. le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 Décembre 2008.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOGH, WATRIN, MATELIC, MULLER à partir de 18h35, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, SCHWEIZER et M.PIERON.

Membres ayant donné procuration: MM. DROUIN à MM Fournier

Présents sans voix délibérative : Mme D'AMATO et M. LOGNON, FELLY.

Le Président ouvre la séance à 18h30 et passe à l'examen de l'ordre du jour.

1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1-1 DECISION N° DB 2008-85- PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE »- CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE ISOTECH-MONTOIS-LA-MONTAGNE-COMPROMIS DE VENTE.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- CEDE cette parcelle à la Société « ISOTECH» à MONTOIS LA MONTAGNE, 85 C rue du 6 septembre.
- FIXE le prix de cette cession à 12,20 € H.T. le m2, soit un prix inférieur à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 8 avril 2008 en raison de la nature de l'activité de cette Société (activité artisanale).
- et AUTORISE le Président à signer le compromis et l'acte de vente à passer à cet effet avec la Société « ISOTECH» ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1-2 DECISION N° DB 2008-86- PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE »- CESSION D'UN TERRAIN A M. SERAFINO (AMBULANCIER)- COMPROMIS DE VENTE.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- CEDE cette parcelle à Monsieur SERAFINO, Ambulancier à CLOUANGE.

- FIXE le prix de cette cession à 12,20 € H.T. le m2, soit un prix inférieur à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 8 avril 2008 en raison de la nature de l'activité de cette Société (activité artisanale).
- et AUTORISE le Président à signer le compromis et l'acte de vente à passer à cet effet avec Monsieur SERAFINO ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

1-2 DECISION DB 2008-87-PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE »- CENTRE D'ACCUEIL D'ENTREPRISES- LOCATION D'UNE CELLULE AU PROFIT DE LA SOCIETE « CI-LUX SARL ».

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE DE LOUER le local n°4 du Centre d'accueil d'entreprises situé sur le Parc d'activités Belle Fontaine, à la Sté « CI LUX » dont le siège social est situé à BETTEMBOURG Zone Industrielle Scheleck 1 (Grand Duché de Luxembourg) ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 523 ,50 € .

1-4 DECISION DB 2008-88- PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE »- CONSTRUCTION D'UN HOTEL D'ENTREPRISES- MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE- LANCEMENT DE LA PROCEDURE.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir une procédure adaptée pour la consultation qui doit être lancée pour le choix d'un maître d'œuvre qui sera chargé des études préalables à la réalisation d'un ensemble immobilier composé de six cellules d'activités modulables d'une superficie totale de 2 020 m2, comportant des ateliers et bureaux ; ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges et des dossiers de consultation des entreprises.

2- LOGEMENT ET CADRE DE VIE

2-1 DECISION DB 2008-89 OPERATION « RAVALEMENT DE FACADES »- VERSEMENT DE SUBVENTIONS

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions susvisées dans le cadre d'opération « ravalement de façades » aux conditions et aux bénéficiaires .

2-2 DECISION DB 2008-90- OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT- VERSEMENT DE SUBVENTIONS.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement des subventions susvisées dans le cadre de « l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat » aux conditions et aux bénéficiaires indiqués ci-dessus.

3- GESTION DES DECHETS MENAGERS

3-1 DECISION DB 2008-91 MARCHÉ PASSE AVEC LES SOCIÉTÉS COVED ET BARISIEN POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES- AVENANT POUR LA COLLECTE DU BOIS.

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE les avenants présentés par la société COVED, Z.A. DE LA Vallée de l'Orne, rue de l'Avenir, 57250 Moyeuivre-Grande, et la société BARISIEN, 2 rue de la Saulnière, 54800 Conflans-en-Jarnisy, pour la collecte de bois dans les déchèteries Communautaires aux tarifs de :
 - o 104,65 € HT/Tonne (Valeur 1.11.2008) pour la société COVED, Z.A. DE LA Vallée de l'Orne, rue de l'Avenir, 57250 Moyeuivre-Grande (déchèterie Moulin Neuf) ;
 - o 79,60 € HT/Tonne (Valeur 1.11.2008) pour la société BARISIEN, 2 rue de la Saulnière, 54800 Conflans-en-Jarnisy (déchèterie de Marange-Silvange et Moyeuivre-Grande).

- AUTORISE le Président à signer les avenants pour la collecte du bois.

4- DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES NOUVELLES

4-1 DECISION DB 2008-92- PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE DE FAISABILITE DE ZONES DE DEVELOPPEMENT EOLIEN REALISEE PAR LE BUREAU D'ETUDES « INGEROP ».

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de laisser le soin aux opérateurs intéressés par ce projet de réaliser cette étude et, le cas échéant, de mettre en œuvre ce projet.

3- INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Le Président donne communication des différents tableaux de bords, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 30/11/2008,
- Tableau de bord financier au 30/11/2008,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/11/2008,
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/11/2008,
- Tableau de bord « opération programmée d'amélioration de l'habitat » au 30/11/2008,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 30/11/2008,

ROMBAS, LE 16 DECEMBRE 2008.

Le Président,

Lionel Fournier